



FICHE DE DEMANDE DIVERSES POUR LES ASSOCIATIONS DE CASTELNAU DE GUERS MANIFESTATION

Organisateur (nom de l'association) :

Nom de la Manifestation/ou si réunion motif :

Date de la Manifestation : Nombre de participants attendus :

Installation la veille : Oui ☐ à h Non ☐

Lieu demandé : maison du peuple ☐ salle attenante maison du peuple ☐
salle polyvalente ☐ parking de la salle polyvalente ☐

Description précise de la manifestation (vide grenier, loto etc ...) :

Personne référente/contact : tel :

Compagnie d'assurances : n°

État des lieux d'entrée le/...../..... à h / État des lieux de sortie le/...../..... à h

MATÉRIEL

Sono : oui ☐ non ☐

Ecran : oui ☐ non ☐

Afin que vos besoins en matériel soient diffusés auprès du service technique, veuillez donner au plus tard une semaine avant votre manifestation toutes les informations au secrétariat par mail ou par écrit sur cette fiche.

Matériel	Nombre
Tables	
Chaises	
Guéridons	
Tonneaux qu'en extérieur	
Mange-Debout	
Grilles d'exposition	

COMMUNICATION

Moyen de communication : ☐ site internet ☐ Illiwap ☐ panneau électronique

☐ Publication texte à publier :

REGLEMENTATION (en cas de manifestation)

Demande d'autorisation spécifique à faire **3 semaines avant la manifestation** :

- ☐ Arrêté de circulation/stationnement précisez le nom de la rue/place
- ☐ Arrêté ouverture de bal
- ☐ Ouverture de débit de boisson temporaire

Demande spécifique :

Fait à Castelnaud de Guers le

Signature du demandeur : le Maire, pour accord :



**MAIRIE
DE
CASTELNAU DE GUERS**

MAIRIE DE CASTELNAU DE GUERS

**CONTRAT DE PRÊT DES SALLES
POLYVALENTE, MAISON DU PEUPLE
ET PARKING AUX ASSOCIATIONS CASTELNAULAISES**

CONDITIONS PARTICULIERES : La location des salles est réservée aux habitants de Castelnau de Guers majeurs. Les Associations et la Municipalité sont prioritaires avant les trois mois de la date désirée.

TABLES ET CHAISES : Les tables et les chaises sont à disposition. En cas de détérioration, le prix de remplacement sera déduit de la caution (40 € la chaise et 200 € la table)

NUISANCES SONORES : L'utilisateur veillera à respecter l'impact des nuisances sonores afin de garantir la tranquillité des riverains par la limitation du niveau sonore ainsi que la fermeture des portes pendant toutes les manifestations.

CHAUFFAGE : Le chauffage est déjà réglé. Il ne faut pas le toucher.

ALARME : Une alarme a été installée afin de prévenir toute infraction. Ne pas oublier d'enclencher le dispositif au moment de quitter les lieux.

INTERDICTION DE FUMER : En respect de la loi du 16 novembre 2006, il est interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment communal.

VOL : La Municipalité se dégage de toute responsabilité en cas de vol.

CONTROLE : Un élu ou la police municipale pourra, à tout moment vérifier la présence effective du locataire majeur sur les lieux. Dans le cas où son absence serait avérée, la salle pourrait être fermée sans autre forme de procès.

USAGE DES SALLES : Il est interdit de suspendre quoi que ce soit sur les deux rampes de spots à la Maison du Peuple et sur les luminaires de la Salle Polyvalente.

PROPRETE : Les lieux doivent être restitués propres, ainsi que les tables et les chaises. Du matériel de nettoyage est mis à votre disposition pour nettoyer la salle (seau, pelles, balai espagnol) les produits ne sont pas fournis. Des poubelles sont mises à la disposition des locataires. Une retenue de 100€ sera appliquée pour ménage non réalisé.

CLES : les clés sont à récupérer la veille de la date de location en mairie, et à ramener le lundi matin.

ASSURANCE : pour l'occupation d'un lieu public lors d'une manifestation non ponctuelle, fournir une attestation d'assurance au nom de l'association ou du particulier.

DONNÉES PERSONNELLES : Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez exercer vos droits par courriel à dpo@agglohm.net. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations relatives à tout utilisateur de salle communale, et m'engage à en respecter les conditions particulières.

Pour occuper la salle le

Fait à Castelnau-de-Guers, le.....

Signature du demandeur
Nom et Prénom

Faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé»